En quoi la vision de la Doctrine Sociale de l'Église transforme-t-elle la conception même de l'investissement ?

Un apport significatif à la doctrine sociale de l'Église provient aussi des sciences humaines et sociales : aucun savoir n'est exclu, en raison de la part de vérité dont il est porteur. L'Église reconnaît et accueille tout ce qui contribue à la compréhension de l'homme dans le réseau toujours plus étendu, variable et complexe, des relations sociales. Elle est consciente qu'on ne parvient pas à une profonde connaissance de l'homme uniquement par la théologie, sans les apports de nombreux savoirs auxquels la théologie elle-même se réfère.

L'ouverture attentive et constante aux sciences fait acquérir à la doctrine sociale ses compétences, son caractère concret et son actualité. Grâce à cela, l'Église peut comprendre d'une manière plus précise l'homme dans la société, parler aux hommes de son temps d'une manière plus convaincante et accomplir plus efficacement son devoir d'incarner, dans la conscience et dans la sensibilité sociale de notre époque, la Parole de Dieu et la foi, d'où la doctrine sociale prend son « point de départ »¹.

Ce dialogue interdisciplinaire incite aussi les sciences à saisir les perspectives de signification, de valeur et d'engagement que renferme la doctrine sociale et « à s'orienter, dans une perspective plus vaste, vers le service de la personne, connue et aimée dans la plénitude de sa vocation »².

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, 2005, n. 78.

1. Investir, une vocation

Fait à l'image, à la ressemblance de Dieu lui-même³ dans l'univers visible et établi dans celuici pour dominer la terre⁴, l'homme est donc dès le commencement appelé au travail.

Jean-Paul II, lettre-encyclique Laborem exercens, 1981, Bénédiction

À la lumière de la Révélation, l'activité économique doit être considérée et accomplie comme une réponse reconnaissante à la vocation que Dieu réserve à chaque homme. Celui-ci est placé dans le jardin pour le cultiver et le garder, en en usant selon des limites bien précises (cf. Gn 2, 16-17) dans l'engagement à le perfectionner (cf. Gn 1, 26-30; 2, 15-16; Sg 9, 2-3).

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, 2005, n. 326

Les richesses remplissent leur fonction de service à l'homme quand elles sont destinées à produire des bénéfices pour les autres et pour la société. [...] Elles sont un bien qui vient de Dieu : ceux qui le possèdent doivent l'utiliser et le faire circuler. [...] La richesse, explique saint Basile, est comme l'eau qui jaillit toujours plus pure de la fontaine si elle est fréquemment puisée, tandis qu'elle se putréfie si la fontaine demeure inutilisée.

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, 2005, n. 329

Grâce aux progrès de la mondialisation et de la numérisation, le marché peut être comparé à un grand organisme, dans les veines duquel coulent, comme une lymphe vitale, une immense quantité de capitaux. En empruntant cette analogie, on peut également parler de la « santé » de cet organisme, lorsque ses moyens et ses structures assurent au système un bon fonctionnement, où croissance et diffusion de la richesse vont de pair. [...] Quand l'organisme qu'est le marché jouit d'une bonne santé, il est plus facile que soient respectés et promus la dignité des hommes ainsi que le bien commun.

_

¹ Jean-Paul II, lettre-encyclique Centesimus annus, 1991, n. 54.

² Jean-Paul II, lettre-encyclique *Centesimus annus*, 1991, n. 59.

³ Cf. Gn 1, 26.

⁴ Cf. Gn 1, 28.

2. Le capital, un instrument au service du travail, mais un instrument indispensable

« Ce principe [*i.e.* celui de la priorité du travail sur le capital] concerne directement le processus même de la production dont le travail est toujours une *cause efficiente* première, tandis que le "capital", comme ensemble des moyens de production, demeure seulement un *instrument* ou la cause instrumentale. Ce principe est une vérité évidente qui ressort de toute l'expérience historique de l'homme »⁵. Il « appartient au patrimoine stable de la doctrine de l'Église »⁶.

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, 2005, n. 277

« Il ne peut y avoir de capital sans travail ni de travail sans capital »⁷. Il s'agit d'une vérité qui vaut aussi pour le présent, car « il serait donc radicalement faux de voir soit dans le seul capital, soit dans le seul travail, la cause unique de tout ce que produit leur effort combiné ; c'est bien injustement que l'une des parties, contestant à l'autre toute efficacité, en revendiquerait pour soi tout le fruit »⁸.

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, 2005, n. 277

Même le choix d'investir en un lieu plutôt que dans un autre, dans un secteur de production plutôt qu'en un autre, est toujours *un choix moral et culturel*. Une fois réunies certaines conditions nécessaires dans les domaines de l'économie et de la stabilité politique, la décision d'investir, c'est-à-dire d'offrir à un peuple l'occasion de mettre en valeur son travail, est conditionnée également par une attitude de sympathie et par la confiance en la Providence qui révèlent la qualité humaine de celui qui prend la décision.

Jean-Paul II, lettre-encyclique Centesimus annus, 1991, n. 36.

La fonction objectivement la plus importante de la finance, c'est-à-dire celle qui consiste à soutenir à long terme la possibilité d'investissements et donc de développement, se révèle aujourd'hui tout à fait fragile : elle subit les contrecoups négatifs d'un système d'échanges financiers — au niveau national et mondial — basé sur une logique du très court terme, qui a pour but l'accroissement de la valeur des activités financières et se concentre sur la gestion technique des diverses formes de risque. [...] Le nivellement des objectifs des acteurs de la finance dans le monde sur le très court terme réduit la capacité qui est celle de la finance de remplir sa fonction de pont entre le présent et le futur, pour soutenir la création de nouvelles possibilités de production et de travail sur une longue période.

Benoît XVI, Message pour la journée mondiale de la paix, 1er janvier 2009, n. 10

⁷ Léon XIII, lettre-encyclique *Rerum novarum*, 1891, n. 11.

⁵ Jean-Paul II, lettre-encyclique *Laborem exercens*, 1981, n. 12.

⁶ Ibid.

⁸ Pie XI, lettre-encyclique *Quadragesimo anno*, 1931, n. 23.

3. L'investissement, un acte qui rapporte et qui apporte

L'Église reconnaît *le rôle pertinent du profit* comme indicateur du bon fonctionnement de l'entreprise. Quand une entreprise génère du profit, cela signifie que les facteurs productifs ont été dûment utilisés et les besoins humains correspondants convenablement satisfaits. Cependant, le profit n'est pas le seul indicateur de l'état de l'entreprise⁹.

Jean-Paul II, lettre-encyclique Centesimus annus, 1991, n. 35.

-

⁹ Pour pleinement comprendre ce qui est dit ici au sujet du profit, il est sans doute nécessaire d'avoir aussi à l'esprit la suite du texte : « Il peut arriver que les comptes économiques soient satisfaisants et qu'en même temps les hommes qui constituent le patrimoine le plus précieux de l'entreprise soient humiliés et offensés dans leur dignité. Non seulement cela est moralement inadmissible, mais cela ne peut pas ne pas entraîner par la suite des conséquences négatives même pour l'efficacité économique de l'entreprise. En effet, le but de l'entreprise n'est pas uniquement la production du profit, mais l'existence même de l'entreprise comme communauté de personnes qui, de différentes manières, recherchent la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et qui constituent un groupe particulier au service de la société tout entière. Le profit est un régulateur dans la vie de l'établissement mais il n'en est pas le seul ; il faut y ajouter la prise en compte d'autres facteurs humains et moraux qui, à long terme, sont au moins aussi essentiels pour la vie de l'entreprise ».